

Pacte pour la transition

Mesure #1

Favoriser les modes de déplacement actifs (marche, vélo, trottinettes, rollers...) en développant les espaces piétonniers et en créant au moins une zone de rencontre (vitesse limitée à 20km/h)

>> L'enjeu

En zone urbaine et péri-urbaine, les véhicules motorisés sont devenus, du fait de leur multiplication, un danger pour les piétons et cyclistes, en même temps qu'un mode de déplacement coûteux, polluant et relativement inefficace.

De nombreuses études montrent le rapport exponentiel entre la vitesse et le risque de mortalité. Or en milieu urbain, la vitesse moyenne réelle de la circulation ne dépasse de toute façon pas les 19 km/h. La conduite souple, associée à une limitation de la vitesse est moins polluante qu'une conduite par à-coups permise par une limitation de vitesse plus haute.

Les zones de rencontre sont des zones urbaines affectées à la circulation de tous les usagers à une vitesse maximum de 20 km/h. La priorité y est dans l'ordre : piétons, vélos, véhicules motorisés. Dans une zone de rencontre, les vélos ont le droit de circuler en contre-sens dans les rues à sens unique : c'est le double sens cyclable.

Les villes qui ont instauré des zones limitées à 20 km/h ou 30 km/h ont vu leur centre-ville devenir respirable et être vivifié sur le plan commercial. La ville, moins bruyante et plus agréable, redevient attractive. L'étalement urbain tend à se limiter.

>> En pratique



La première étape est d'identifier la zone où la limitation des vitesses à 20 km/h ou 30 km/h serait pertinente. Il s'agit généralement des centre-villes ou centre-bourgs où sont installés les commerces mais il peut être intéressant d'élargir cette zone en intégrant l'accès à un parc ou une balade le long d'un cours d'eau, voire des espaces résidentiels ou de travail (espace de co-working par exemple). Il est très important d'associer le plus tôt possible les riverains mais aussi les usagers

en expliquant bien les enjeux et en prenant en compte leurs recommandations.

Il faut ensuite réfléchir à la modularité des transports c'est à dire aux emplacements des parkings, des arrêts de bus, des pistes cyclables pour faciliter le transfert vers des modes

de circulation douce. Enfin, il faut planifier les travaux comme l'élargissement des trottoirs, la réalisation de pistes cyclables mais aussi l'embellissement de l'espace pour promouvoir les balades urbaines.

Pour permettre à tous de se familiariser avec ce dispositif, il est possible de prévoir un aménagement progressif.

>> Aller plus loin

Imposé par la Loi sur l'Air à toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants, le Plan de Déplacements Urbains est une démarche de planification sur 10 ans pour élaborer un projet global en matière d'aménagement du territoire et des déplacements. Le PDU se traduit par la mise en place d'actions en faveur des modes de transports alternatifs à la voiture particulière, du développement des transports collectifs, de la pratique du deux roues, de la marche à pied, de nouveaux services...

>> Ils l'ont fait

En Europe du Nord, ces zones de rencontre ou de ville apaisée sont nombreuses, par exemple aux Pays-Bas, à Graz (Autriche), à Munich, et Hambourg (Allemagne), à Helsinki (Finlande), en Italie du Nord également.

En France, de nombreuses villes ont limité la place de la voiture particulière et leur centre-ville à 30 km/h. Parmi les grandes villes : Strasbourg, Grenoble et Bordeaux. Nantes a instauré une zone à trafic limité en centre-ville. Le trafic y est limité à la population mitoyenne et aux véhicules utilitaires desservant le quartier. Contrairement à une idée reçue, le centre-ville, apaisé, est resté très populaire. L'accès y est aisé par le tram et pour les piétons.

Des communes, de toutes tailles, vont plus loin et commencent également à mettre en place des zones de rencontre limitées à 20km/h. La liste complète de ces communes est téléchargeable ici : <http://www.voiriepour tous.developpement-durable.gouv.fr/liste-des-zones-r118.html>

>> Ressources

"Vélo, des clés pour réussir la transition" du FUB:

http://www.fubicy.org/IMG/pdf/velo_-_des_clefs_pour_reussir_la_transition.pdf

Olivier Razemon, *Le pouvoir de la pédale*, rue de l'Echiquier, 2014

<http://transports.blog.lemonde.fr/>

>> Structure(s) ou personne(s) à contacter:

Le Club des villes et territoires cyclables : réseau de collectivités territoriales engagées pour le développement de l'usage du vélo au quotidien et de la mobilité durable. Créée en 1989 par 10 villes pionnières, l'association rassemble aujourd'hui plus de 1500 collectivités territoriales : communes, agglomérations, départements, régions.

www.villes-cyclables.org

Contact : info@villes-cyclables.org et 01 56 03 92 14